

MOUVEMENT 2025

**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE
DONNANT LIEU À COMMISSION D'ENTRETIEN**

POSTES D'ENSEIGNANT EN REP +

Retour des candidatures pour le 26 janvier 2025, délai de rigueur

Commissions d'entretiens prévues les mercredis 19 et 26 mars et le mercredi 02 avril 2025 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)

Missions de l'enseignant :

L'enseignant(e) affecté(e) dans une école d'environnement REP+ s'inscrit dans le référentiel de l'éducation prioritaire et dans les projets d'école et de réseau.

À ce titre il doit :

- Favoriser l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves ;
- Concevoir un enseignement explicite visant l'acquisition du socle commun ;
- Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements ;
- Mettre en œuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements ;
- Travailler dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire.

Compétences attendues :

- Maîtriser les démarches d'apprentissages du langage oral, écrit et des mathématiques ;
- Savoir différencier son enseignement ;
- S'inscrire pleinement dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire ;
- Utiliser les évaluations nationales pour adapter l'enseignement ;
- Suivre les parcours d'élèves et faciliter l'évaluation de leurs progrès dans la durée ;
- Communiquer avec constance et rigueur avec les familles ;
- Travailler efficacement en équipe (sens de l'écoute, collaboration...) ;
- Savoir s'impliquer dans les actions de formation et faire évoluer ses pratiques ;
- Dynamiser le projet pédagogique du secteur de collège ;
- Contribuer au sein des instances de l'école à la réflexion pédagogique et à l'élaboration de projets basés sur l'amélioration des résultats des élèves.

L'avis rendu par la commission d'entretien est valable pour postuler les postes suivants lors du mouvement départemental 2023 :

- les postes de TR bis formation REP+

ou

- les postes d'adjoint élémentaires et maternelles en REP +

Les enseignants affectés sur un poste d'adjoint en REP+ à titre définitif n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « très favorable » sur l'ensemble des postes d'adjoint (élémentaires ou maternelles) et de TR Bis formation en REP+.

Les avis obtenus à compter du mouvement 2023 demeurent valables pour le mouvement 2025, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.

Pour postuler : remplir la démarche Colibris et y joindre un CV accompagné d'une lettre de motivation

RAPPEL :

- pour pouvoir être traités dans le cadre du mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.